

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 1 : 1914-1915) du

27 novembre 1914

On peut maintenant observer de plus près l'intéressant mécanisme du Comité national de secours et d'alimentation (1). Les demandes de secours n'ont pas tardé à affluer à Bruxelles. Neuf comités provinciaux furent formés, mais la nécessité de coordonner leurs efforts se fit bientôt sentir, et, dès la fin d'octobre, le titre de « *Comité central* » était remplacé par celui de « *Comité national* » ; ainsi l'organisation créée à Bruxelles étendait son action à tout le pays (2).

Le comité du Brabant est présidé par M. Ch. Janssen, président de la députation permanente ; les vice-présidents sont le comte Jean de Mérode, grand maréchal de la Cour, et M. E. Jacquain, échevin de l'instruction publique à Bruxelles.

Le comité du Brabant — et sans doute les autres comités en ont-ils fait autant — vient d'écrire aux bourgmestres de la province pour leur faire connaître sa constitution. Les secours qu'il distribuera consisteront, dans les communes sinistrées, en denrées alimentaires, vêtements, couvertures, jamais en argent. Les bourgmestres de ces communes sont invités à adresser au comité, le plus tôt possible, un rapport sur les

événements permettant de considérer leur localité comme sinistrée, l'indication (par sexe et âge) du nombre des habitants à secourir, la nature des secours désirés.

Les bourgmestres des autres communes sont priés d'envoyer les renseignements suivants :

1° l'inventaire du froment, du seigle ou de l'épeautre existant encore au 15 novembre dans leur commune ; 2° la quantité quotidienne de farine que leur commune considère comme nécessaire pour assurer l'alimentation de ses habitants, en dehors de celle qui peut être trouvée sur place. Cette quantité doit être calculée sur le pied de 250 grammes de farine maximum, par tête d'habitant, d'après la décision du Comité national de secours et d'alimentation.

Le comité provincial se réserve la faculté de refuser ou de réduire la quantité de farine demandée par chaque commune : 1° si cette quantité est basée sur une ration quotidienne par tête d'habitant dépassant deux cent-cinquante grammes de farine par jour ; 2° s'il résulte des renseignements donnés, et que le comité provincial fera contrôler très rigoureusement, qu'il existe dans la commune des céréales indigènes qui pourraient être achetées, ou, au besoin, réquisitionnées pour assurer sur place l'alimentation des habitants ; 3° si la farine n'est pas distribuée équitablement entre les boulangers de la commune, après entente entre ceux-ci.

Le prix de la farine que le comité provincial offre aux communes, est le résultat d'une mouture de froment à 90% ; il est fixé à 39 francs les 100 kilos (sous réserve de modification) ; il devra être payé strictement au comptant, lors de la livraison à faire par les moulins qui seront ultérieurement indiqués.

Chaque commune devra faire prendre la farine au moulin et assurer le transport du moulin à son territoire par ses propres moyens et à ses frais.

Les communes ne pourront obtenir du comité provincial des denrées alimentaires ou des secours qu'à la condition de s'engager, par écrit, à fixer à 40 centimes le kilo, le prix du pain de froment à 90% et à n'apporter aucune modification à ce prix sans l'autorisation préalable du comité provincial.

Les communes peuvent aussi obtenir d'autres denrées alimentaires (pois, riz, fèves), à des prix qui leur seront indiqués ; de même des denrées pour l'alimentation du bétail : son, maïs, tourteaux, farine de lin, etc.

Beaucoup de communes n'ont pas dans leur caisse l'argent nécessaire pour rembourser les livraisons du comité. Le Crédit communal leur fera volontiers les avances nécessaires.

(1) Voir, au sujet de la fondation, le 27 octobre 1914. Voir aussi le 27 octobre 1915, des détails sur la première année de fonctionnement de cet organisme.

<https://www.idesetautres.be/upload/19141027%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

(2) A la suite des sollicitations des populations du Nord de la France et d'un voyage fait à Paris, par M. Francqui, en février et mars 1915, une convention datée du 15 avril 1915 a été conclue entre la « *Commission for Relief in Belgium* » et l'état-major allemand, et l'action du Comité National a été étendue à toute la région occupée du Nord de la France.

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, à partir du **31 juillet** 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960), dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique.***

Rappelons qu'Auguste **VIERSET**, secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : ***Adolphe MAX.*** La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin

Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du 23 juillet 1914 (19140723), notamment la version française de son article de synthèse « *La Guerra vista desde*

Bruselas ; diario de un testigo ; **neutralidad de Bélgica** (20-25) » (in **La Nación** ; 07-12/12/1914) :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de **Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative**, en l'occurrence **La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles**. Pour les liens des 59 chapitres relatifs à **1914** :

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans **La Belgique pendant la guerre** (*journal d'un diplomate américain*), à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

Tous ces documents sont accessibles via <https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smode=ieaFictions&part=belgique100>